

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 06
13/10/2025
Délibération 073/8.4

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Avenant n°6 à la convention relative à la maîtrise foncière pour le compte de la commune

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Le Perrier a signé avec la SAFER le 12 octobre 2009 une convention d'assistance pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves.

Madame Le Maire propose de passer un avenant à l'article 14 de la convention concernant la durée et portant la prorogation jusqu'au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer avec la SAFER Poitou-Charentes dont le siège social est situé 94 rue de Beaugé à Le Mans (Sarthe) l'avenant n°6 à la convention relative à la maîtrise foncière en complétant l'article 14 tel que :

Article 14 - Durée de la convention

La présente convention est prorogée jusqu'au 31/12/2026.

Les autres articles de la convention initiale demeurent sans changement.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline